



Ville de Dreux



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 25 NOVEMBRE 2022

### Délibération N°94/2022

#### Compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles

824

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le seize novembre 2022, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR

#### Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Carine GENTIL, Caroline VABRE, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Jacqueline RUAULT, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

#### Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA, Christine PICARD, Valérie VERDIER donne pouvoir à Jacques DAUTREME, Sophie WILLEMIN, Frédérique GASSE, Régine-Françoise MAILLET.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Par délibération n°197/2020 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer à la commission permanente du C.C.A.S. de Dreux un certain nombre de compétences dans les domaines de l'Aide Légale et de l'Aide Facultative.

Il m'appartient aujourd'hui, de vous rendre compte des décisions qui ont été prises lors des commissions permanentes réunies sur la période du 4 octobre au 14 novembre 2022 :

### AIDE FACULTATIVE

Nature d'aide	Dossier accordés	Dossier refusés	Montant accordés
EPICERIE SOCIALE	38	12	
EPICERIE SOCIALE SF	29	0	393,60 €
SECOURS ASSURANCE	1	0	100,00 €
SECOURS DIVERS	0	0	0,00 €
SECOURS ENERGIE	1	5	150,00 €
SECOURS FINANCIER	1	2	150,00 €
SECOURS LOYER	2	4	284,93 €
SECOURS TRANSPORT	0	2	0,00 €
<b>Total pour Commission permanente</b>	<b>72</b>	<b>25</b>	<b>1 078,53 €</b>

#### AIDE LEGALE : Période du 4 octobre au 14 novembre 2022 :

La commission permanente a émis un avis favorable sur :

- ✓ 3 placements pour Personnes Handicapées

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé de Mounir CHAKKAR,

**Prend acte** de ce compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente,

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour le Président, par délégation de signature  
Le Vice-Président du  
Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le 30 NOV. 2022  
et affichage le